



112113 - La destinée des auteurs de péchés majeurs morts non repentis

question

Le Très-haut dit: «Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes.» (Coran,21: 47) et « quant à celui dont la balance sera lourde il sera dans une vie agréable; et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère [destination] est un abîme très profond. » (Coran,101:6-9) Voilà des gens qui ont commis des péchés majeurs et n'ont pas été sanctionnés. Ils sont morts sans se repentir. Comment Allah les jugera-t-Il au jour de la Résurrection?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La communauté des fidèles partisans de la Sunna croient que tout musulman qui meurt alors qu'il persiste à commettre un péché majeur comme la fornication, la diffamation consistant à accuser quelqu'un d'avoir forniqué et le vol, dépend de la volonté d'Allah en ce sens qu'Il peut lui pardonner ou le châtier pour le péché qu'il a maintenu jusqu'à sa mort. Mais il se retrouvera en définitive au paradis selon la parole du Transcendant et Très-haut: « Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché.» Coran,4:48) et selon les hadiths authentiques et concordants qui indiquent que les adeptes de la foi en l'unicité d'Allah qui n'en ont pas moins commis des péchés seront sortis de l'enfer. Ce que confirme encore ce hadith d'Oubadah ibn Samit (P.A.a): « nous étions en compagnie du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) quand il a dit: « allez-vous me prêter un serment d'allégeance en vous engageant à ne rien associer à Allah, à ne pas forniquer et à ne pas voler...Celui d'entre vous qui restera fidèle à son serment d'allégeance, sera récompensé par Allah.Celui qui commet un de ces péchés et en subit la sanction



l'aura expié. Celui qui en commet et bénéficie de la couverture d'Allah dépendra de Sa volonté. Il pourra le châtier ou lui pardonner. » Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir notre Prophète, Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission permanente pour les recherches scientifiques et la consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, Cheikh Abdoullah ibn Qaoud

Fatwa de la Commission permanente (1/728)